



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

automobiles et cycles

Question écrite n° 73278

Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les pollutions qui pourraient se généraliser en raison du développement de la climatisation automobile. En effet, d'ici à 2005, 80 % des véhicules mis en circulation seront équipés de l'air conditionné. Or, le fluide frigorigène contenu dans les systèmes de climatisation est susceptible d'être dégagé vers l'atmosphère (mauvaise étanchéité des circuits, fuites lors d'accidents...). Ces émissions sont estimées à 2,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an et dépasseront 4 millions en 2010. Par ailleurs, la climatisation entraîne une surconsommation des moteurs évaluée de + 10 % à + 30 % selon les usages, provoquant des émissions supplémentaires de gaz à effet de serre. L'installation de matériaux spécifiques dans l'habitacle ou la mise en oeuvre de nouvelles techniques de ventilation à l'arrêt pourraient toutefois, semble-t-il, limiter ce type de pollution atmosphérique. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage d'adopter pour minimiser l'impact des émissions de gaz à effet de serre générées par la climatisation automobile.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73278

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1023